



Genève / Clarens le 5 avril 2019

Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,

Un grand merci à ceux d'entre vous qui ont répondu en fonction du délai imparti à l'envoi de l'exposé des motifs pour l'organisation d'une assemblée générale de la SRAPL suivie d'une éventuelle assemblée générale de dissolution.

De la centaine de réponses reçues, moins de vingt vont de pair avec l'engagement d'assister à l'AG prévue le 11 mai 2019, ce qui correspond à moins de 10% de nos membres.

Vous comprendrez sans peine qu'une telle assemblée, en se basant sur une aussi faible minorité de membres, poserait un problème de représentativité et de validité pour toute prise de décision.

Pour permettre à CHACUN de se prononcer à propos de la dissolution de la SRAPL romande et des sections cantonales, nous vous proposons donc de modifier notre mode de faire.

La procédure est la suivante : vous trouverez dans ce courrier un BULLETIN DE VOTE que vous voudrez bien retourner sous forme d'un courrier postal ou d'un courrier électronique. Le délai pour le retour de ce bulletin de vote est fixé au

30 avril 2019

date limite à laquelle vos courriers devront être parvenus au secrétariat central de la SRAPL.

Dès cette date, la présidence et le secrétariat mettront en œuvre les actes nécessaires à la réalisation de la dissolution.

Nous espérons beaucoup que ce mode de faire rencontrera vos adhésions à tous et que vous pourrez ainsi engager activement votre rôle de membre pour répondre aux questions posées dans ce bulletin de vote.

Pour RAPPEL, il s'agit de signaler par votre vote si vous acceptez pour le 31.12.2019

- 1.** la DISSOLUTION de la SRAPL tant au niveau cantonal que romand.
- 2.** la proposition de budget jusqu'à cette échéance.
- 3.** la proposition de transfert des biens résiduels de la SRAPL.

D'avance nous vous remercions de bien vouloir lire ou relire attentivement la brochure qui vous a été adressée en mars 2019 qui vous donne toute information utile à ce propos, et de cocher ensuite votre bulletin de vote en conséquence. Plus nombreux vous serez à répondre, plus représentatives seront les décisions prises, de manière à garantir une fin honorable et juste de la SRAPL après ses cinquante ans d'existence.

Un grand merci pour votre attention à ce courrier et votre précieuse participation à ce vote final concernant la SRAPL, vote conforme aux propositions de l'Assemblée des Délégués tenue en novembre 2018.

LB/AB